

# **Groupe de travail – Harmonisation des demandes RH**

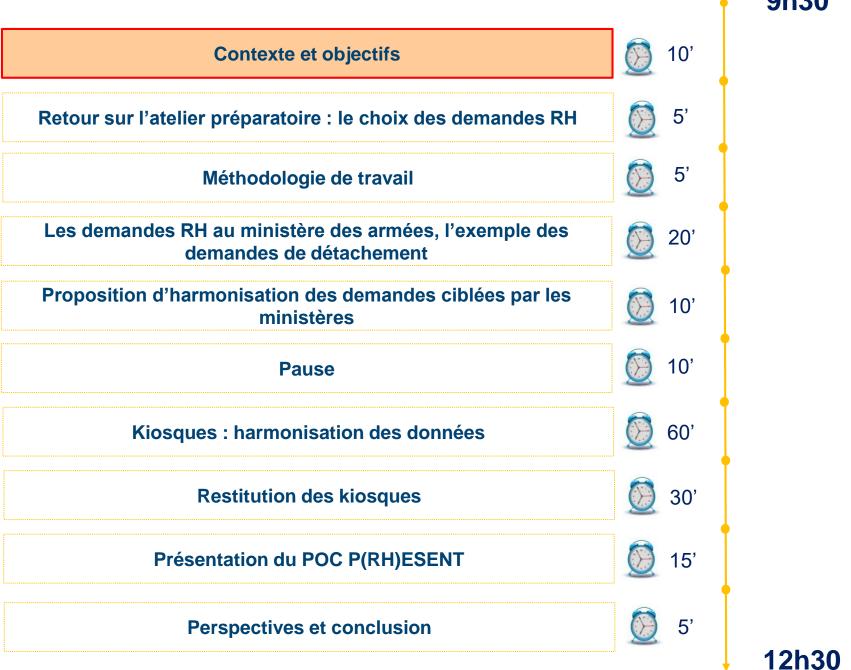
Réseau Interministériel de Modernisation de la fonction RH

16/04/2019

RESTITUTION A LA SUITE DU GROUPE DE TRAVAIL



Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines





# **Contexte et objectifs**

#### CONTEXTE

- Ce groupe travail (GT) relatif à l'harmonisation des demandes RH s'inscrit dans un contexte d'évolution des différents portails agents des ministères.
- Dans ce cadre, les ministères ont souhaité, lors du COPIL Réseau du 19 janvier 2018, mener une réflexion interministérielle autour de l'harmonisation des demandes RH, tant du point de vue des références juridiques que des données.
- Lors du COPIL Réseau du 12 juillet 2018, les premiers axes de travail avaient été présentés. Ils ont été ensuite développés, le 11 décembre 2018, au cours d'un atelier interministériel qui visait à préparer ce GT.

## CONSTATS & ENJEUX

Les ministères ont fait état de plusieurs difficultés dans la gestion et l'implémentation dans les SIRH des demandes RH :

- Une réglementation pas toujours précise
- Des formulaires différents selon les ministères et parfois même au sein d'un même ministère
- Des formulaires parfois obsolètes
- Des formulaires sous format papier

Les enjeux de ce travail d'harmonisation sont multiples :

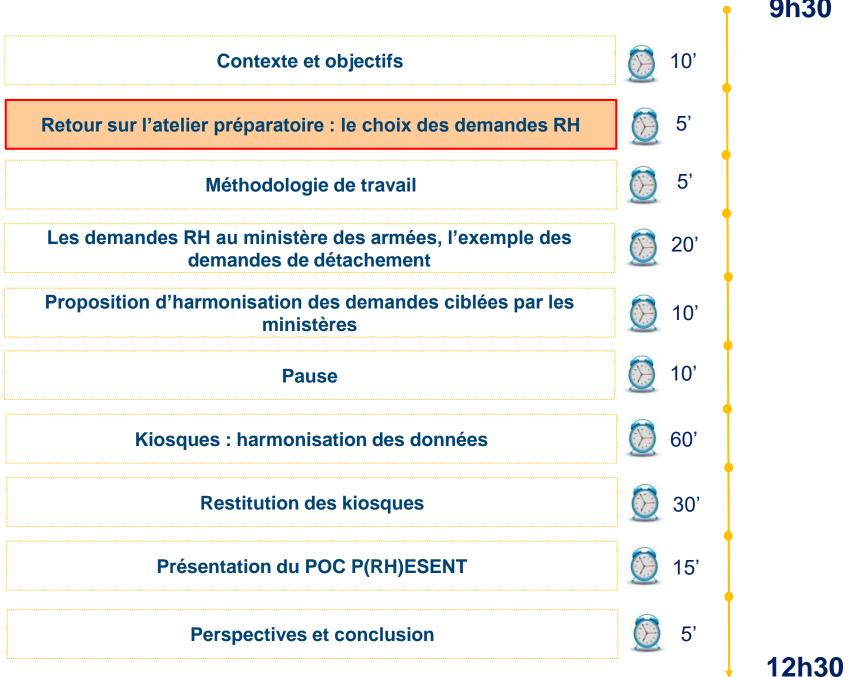
- Simplifier les différentes démarches pour l'agent
- Gagner en efficacité pour le gestionnaire
- Sécuriser les processus de demandes en s'assurant de l'exactitude réglementaire et en définissant un circuit de traitement « a minima »
- Faciliter la dématérialisation des demandes



Harmoniser les demandes RH au niveau interministériel pour une implémentation dans les SIRH et la mise à jour des portails agent. Deux livrables seront mis à la disposition des ministères :

- Une liste de 10 demandes RH harmonisées et conformes à la réglementation
- Une boite à outil comprenant les formulaires des ministères et l'analyse faite de ces demandes







# Retour sur l'atelier préparatoire : le choix des demandes RH

Lors de l'atelier préparatoire, une cartographie des demandes RH a été soumise aux ministères. Après l'avoir complétée avec d'autres demandes RH, les ministères ont ciblé 10 demandes à traiter en priorité et défini une méthode de travail :

#### Liste des dix demandes RH ciblées

- Compte épargne temps
- Congé bonifié
- Congé de formation professionnelle
- Congés liés à la famille
- Cumul d'activités

- Détachement
- Disponibilité
- Don de jour de congé
- Prolongation de l'activité au-delà de la limite d'âge
- Temps partiel

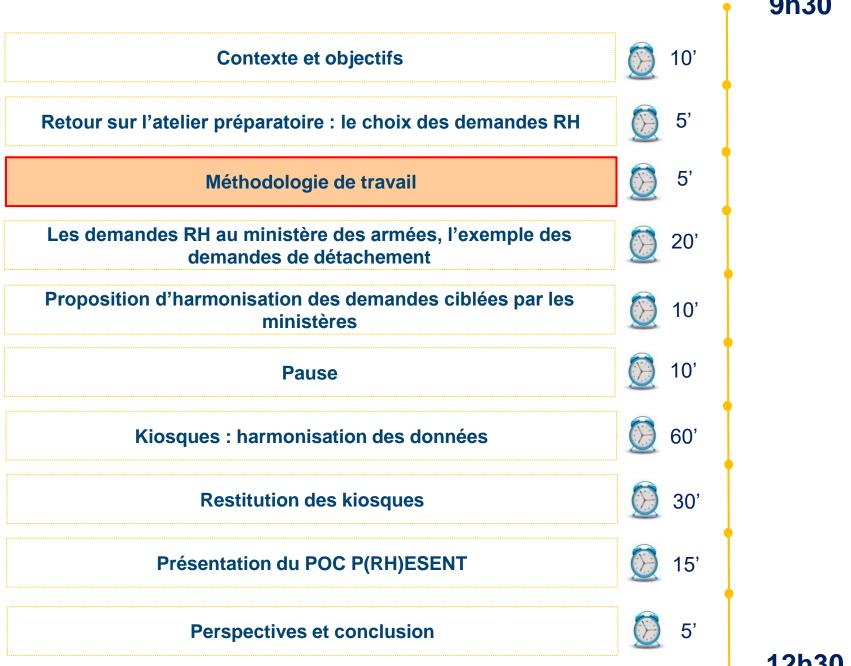
#### Méthode de travail retenue

Les ministères ont eu à choisir entre plusieurs méthodes de travail.

Ils ont, en majorité, choisi de confier la modélisation des demandes RH au CISIRH à l'exception de celle relative aux demandes de détachement confiées au MINARM.



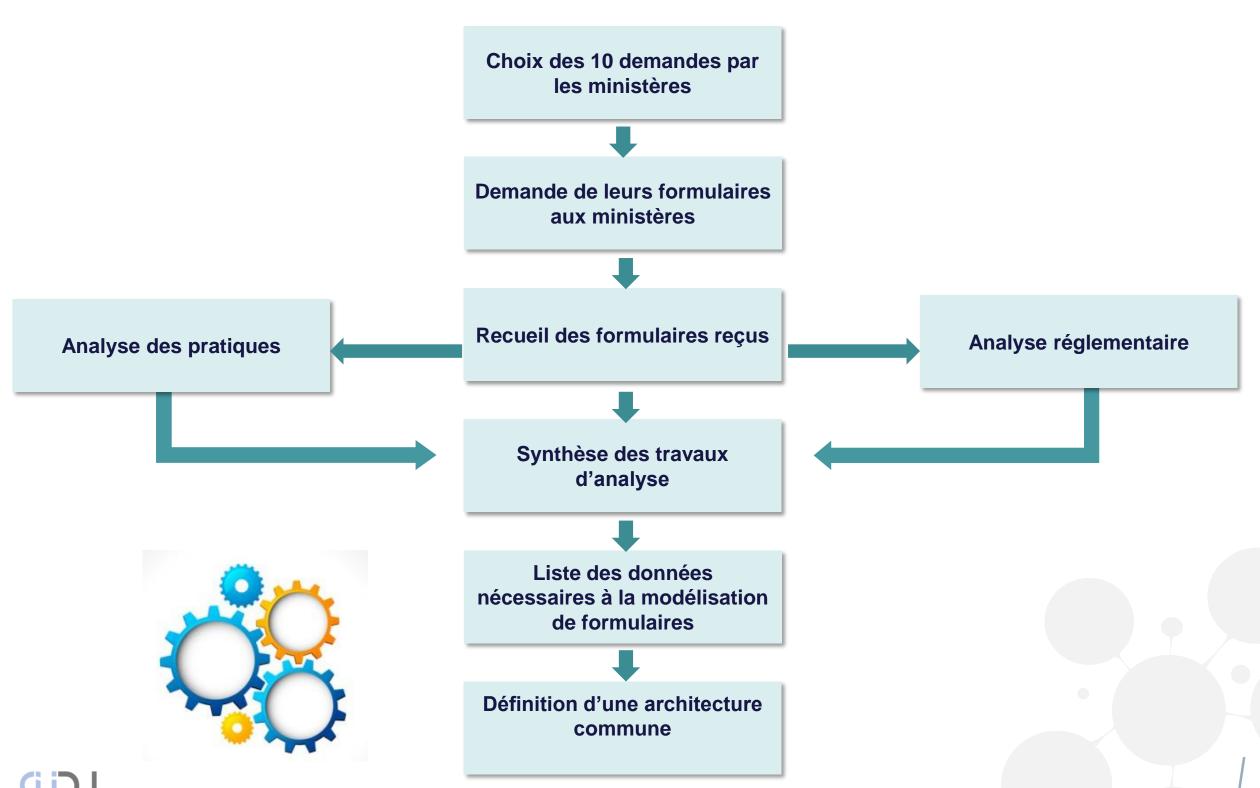




9h30



# Méthodologie de travail (1/4)



# Méthodologie de travail (2/4)

1. RECUEIL DES FORMULAIRES DE DEMANDES DES MINISTÈRES Pour débuter le travail d'harmonisation, le CISIRH a rassemblé les formulaires (dématérialisés ou non) des ministères volontaires :

- 12 administrations associées à la démarche
- 135 formulaires reçus
- 11% de ces formulaires sont dématérialisés

2. ANALYSE RÉGLEMENTAIRE DE CHAQUE DEMANDE RH Chaque demande a fait l'objet d'une analyse au regard des :

- Codes, essentiellement le code du travail et de la sécurité sociale
- Lois
- Décrets



3. ANALYSE DES FORMULAIRES DES MINISTÈRES Les formulaires reçus des ministères ont permis d'identifier différentes pratiques :

- Certains ministères accompagnent l'agent en proposant des notices, des FAQ
- D'autres proposent des formulaires spécifiques en raison de textes ministériels propres (arrêté ministériel par exemple)
- Les données demandées sont parfois inutiles au traitement de la demande
- Les circuits de traitement sont très différents

Ces pratiques ont été confrontées à la réglementation puis synthétisées. Ainsi, certaines demandes ont pu être regroupées en une seule



# Méthodologie de travail (3/4)

# 4. PROPOSITION DE DONNÉES NÉCESSAIRES À LA MODÉLISATION DES FORMULAIRES DE DEMANDES HARMONISÉS

Les propositions d'harmonisation de chaque demande respectent les principes suivants :

- Regrouper au maximum les demandes RH en une seule pour limiter le nombre de formulaires
- Limiter les données présentes dans les demandes pour respecter l'esprit du RGPD

Le CISIRH ne propose pas de modèles de formulaires mais une fiche synthétique de chaque demande comprenant :

- Les sources juridiques
- Les règles de gestion relatives à la demande
- Le regroupement des formulaires
- Les données nécessaires à la demande
- Les pièces jointes
- Le circuit de traitement « a minima »
- Des remarques sur certaines pratiques, qui parfois n'ont pas été reprises

## 5. DÉFINITION D'UNE ARCHITECTURE COMMUNE COUVRANT LA MAJORITÉ DES DEMANDES CIBLÉES

L'analyse des formulaires des ministères et les travaux de recherche réglementaire ont permis au CISIRH d'identifier une architecture commune à la plupart des demandes.



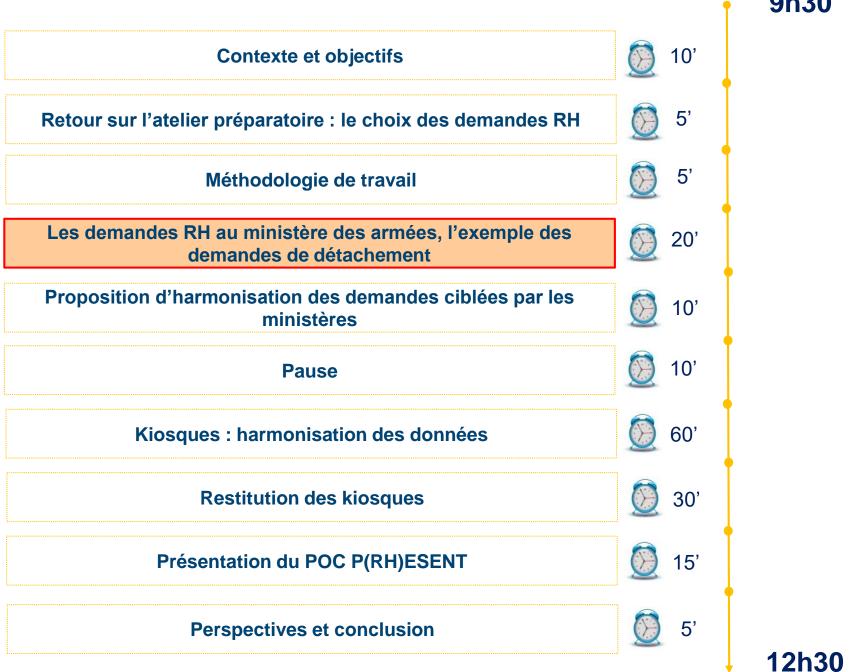


# Méthodologie de travail (4/4)

# Les fiches de synthèse: l'exemple du cumul d'activités

SOURCE JURIDIQUE	REGLES DE GESTION RELATIVES A LA DEMANDE	DONNEES A COMPLETER	LES PIÈCES JOINTES	CIRCUIT DE TRAITEMENT « A MINIMA »	REMARQUE S SUR LES PRATIQUES	DIVERS
Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique	- L'activité autorisée doit toujours s'effectuer en dehors des heures de service - Tout changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité accessoire est assimilé à une nouvelle demande - L'autorité peut à tout moment s'opposer à la poursuite d'une activité accessoire si (déontologie/ atteinte à la dignité/mise en cause du fonctionnement normal et indépendance et neutralité du service)  Le cumul d'activités pour création ou reprise d'entreprise n'existe plus depuis le 20 avril 2018. (Demande de temps partiel)	1. Identification de l'agent Nom/Prénom/Catégorie/Corps ou type de contrat/Quotité de temps de travail ( temps plein/partiel/incomplet  2. Informations sur la demande 2.1. Demande initiale ou renouvellement 2.2. Type d'activité pour laquelle une autorisation est demandée Création ou reprise d'activité Poursuite de l'exercice d'une activité privée Activité a titre accessoire (préciser a l'aide de la liste limitative ci- dessous explicitée en renvois) Expertise et consultation Enseignement et formation Activité a caractère sportif ou culturel Activité a caractère sportif ou culturel Activité de conjoint collaborateur Aide à domicile Travaux de faible importance effectues chez des particuliers Service a la personne Vente de biens fabriques personnellement par l'agent Activité d'intérêt général Mission d'intérêt public à caractère international Autre activité privée lucrative (si emploi à temps non complet ou service a temps incomplet autre activité lucrative ( si temps incomplet -> subi)  3. Identité de l'emploi  5. Durée de l'activité  6. Date de début ou de renouvellement	Tout document relatif à l'activité et aux fonctions envisagées  Si saisine de la commission de déontologie: - formulaire de déclaration de création ou de reprise d'entreprise (Annexe IV disponible sur fonction, publiqu e.gouv.fr) statut de l'entreprise ou projet de statut	Avis du supérieur hiérarchique  Avis de la commission de déontologie (la saisine est fait par l'autorité de gestion. L'appréciation de la demande par l'autorité de gestion est annexée à la saisine	Le circuit de validation diffère selon les ministères.  Des dispositions spécifiques sont prévues dans le cadre de la recherche pour que les enseignants puissent valoriser leurs travaux	Le cumul d'activités pour reprise ou création d'entrepris e a été remplacé par le temps partiel  Les cumuls d'activités pour reprise ou création d'entrepris e accordés avant le 20/04/201 8 ne peuvent être prolongés que si les agents sont autorisés à accomplir un temps
		- périodicité de l'activité ( sous forme de tableau calendrier)				partiel







# PRESENTATION | Ministère des armées

Les demandes RH au ministère des armées, l'exemple des demandes de détachement



## **Stéphane MABIRE**

Chargé d'études

Bureau des méthodes et animation

Stephane.mabire@intradef.gouv.fr







# Sommaire 1. Objet des formulaires et contexte 2. Principes structurants 3. Démarche d'élaboration 4. Description du modèle de formulaire 5. Usage du document et suivi 6. Contraintes et limites

# 1. Objet des formulaires et contexte

## **Deux formulaires:**

- Détachement <u>entrant</u> – assimilé à une procédure de recrutement



- Détachement sortant -position administrative d'un agent



→ 2 procédures et circuits distincts = formulaires différents

#### **Contexte:**

<u>2009</u>: réorganisation de la chaîne RH du personnel civil - création de nouveaux acteurs

2011 : mouvement de déconcentration de la gestion

<u>2012-2013</u> : élaboration du « Qui fait Quoi ? » guide des procédures à caractère RH du ministère des armées :

- Quelques 150 procédures sous forme de logigrammes et fiches de tâches
- Identification des acteurs, circuit de traitement et rôle de chacun

Le guide constitue une base de travail commune à tous les acteurs (gestionnaires, employeurs, agents, managers, syndicats, ...) pour les travaux RH (gestion, élaboration de nouveaux processus, création d'outils de gestion, dialogue social)

# 2. Principes structurants

- Simplifier, standardiser et assurer la qualité des processus RH
- Co-construction avec les acteurs des différents niveaux de gestion
- Démarche cohérente avec l'ensemble des processus RH
- Principe d'économie :
  - ✓ Informations et PJ demandées réduites au nécessaire
  - ✓ Limiter le nombre d'acteurs intervenant dans la procédure (notamment en ce qui concerne les visas)
  - ✓ Un seul formulaire pour les différentes populations (fonctionnaires, ASC, OE)
- Formulaires valables pour la demande initiale et le renouvellement
- Établir des documents clairs et complets qui ont une portée pédagogique

# 3. Démarche d'élaboration

## **Sources documentaires**

- Réglementation (lois 83-634 et 84-16, décret 85-986, ...)
- Directives de gestion interministérielles et du ministère des armées
- Formulaires locaux et modèles en usage
- Formulaires des autres administration disponibles
- Sites officiels ou professionnels sur internet
- Le « Qui fait Quoi ? »

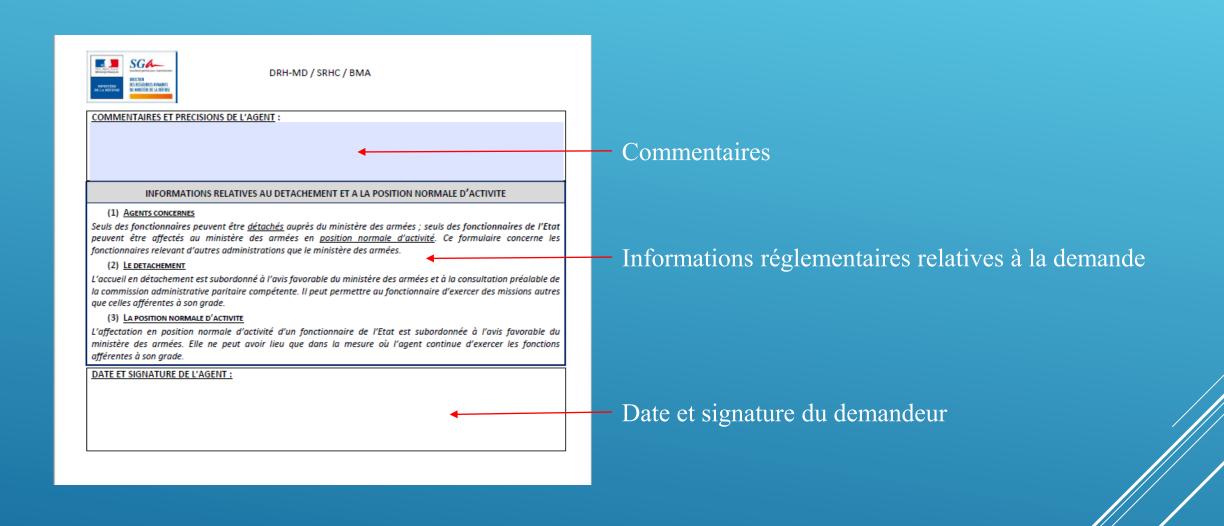
# 3. Démarche d'élaboration

- 1. Récupération de la documentation (via réseau de gestion, internet)
- 2. Relecture complète de la réglementation
- 3. Étude comparée et critique des documents
- 4. Consultation des services experts du domaine traité, s'il y a lieu
- 5. Identification des informations et pièces justificatives nécessaires au gestionnaire
- 6. Élaboration du projet de formulaire dans le respect de la réglementation, de la procédure (QfQ), des principes structurants des formulaires
- 7. Etude critique du projet par les gestionnaires concernés par la procédure pour recueil des corrections, remarques, questions et propositions
- 8. Rédaction de la nouvelle version du formulaire
- 9. Élaboration de la version PDF interactive et tests
- 10. Information des acteurs, diffusion du formulaire et mise à disposition sur intranet

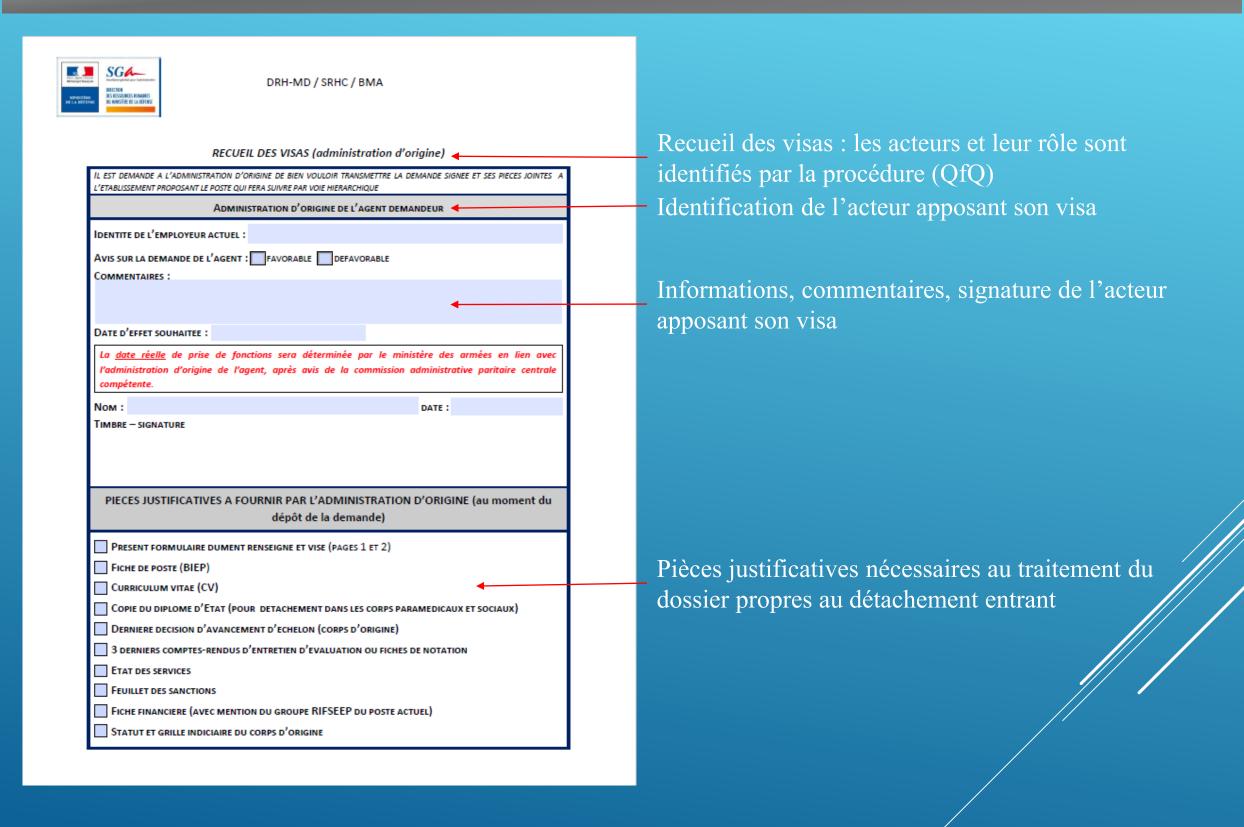
**4. Description du modèle de formulaire**Elaboration d'un standard pour tout formulaire présent et futur = confort de lecture et d'usage

	— Identification du ministère
DRH-MD / SRHC / BMA	Identification du service émetteur
OF COMPLETE HAMES OF THE PROPERTY OF THE PROPE	- Identification du service efficieur
DEMANDE DE DETACHEMENT ENTRANT (ET RENOUVELLEMENT)/POSITION	Identification du type de demande concernée par le
NORMALE D'ACTIVITE AUPRES DU MINISTERE DES ARMEES	V 1
A RENSEIGNER PAR LE DEMANDEUR.	formulaire
ETAT CIVIL ◀	Informations personnelles relatives au demandeur
MADAME MONSIEUR	
Nom d'usage:  Nom de famille :	
(Nom de Naissance)  PRENOM: DATE DE NAISSANCE:	
LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE :	
TELEPHONE PROFESSIONNEL:  TELEPHONE PERSONNEL:	
COURRIEL PROFESSIONNEL:	
COURRIEL PERSONNEL: ADRESSE PERSONNELLE:	
SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'AGENT <sup>(1)</sup>	—— Informations professionnelles relatives au demandeur
ADMINISTRATION D'ORIGINE*:	Informations professionnenes featives au demandeur
*Nom du ministère, de la collectivité territoriale, etc, d'origine (avant détachement ou affectation en PNA)	
CORPS D'ORIGINE :	
GRADE D'ORIGINE : CATEGORIE : •	
ECHELON: INDICE BRUT:  AFFECTATION D'ORIGINE (+VILLE ET DEPARTEMENT):	
AFFECTATION D'ORIGINE (+VILLE ET DEPARTEMENT):	
FONCTION(s) EXERCEE(s):	
DEPUIS LE :	
Position administrative : -	
DEPUIS LE JUSQU'AU INCLUS OU PAS DE DATE DE FIN	
COORDONNEES DU GESTIONNAIRE RH (NOM, SERVICE, ADRESSE):	
TELEPHONE RH: COURRIEL RH:	Informations relatives à la demande elle-même
INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA DEMANDE	<del></del>
JE SOLLICITE : MON DETACHEMENT <sup>(2)</sup>	(motifs, dates, modalités, etc)
LE RENOUVELLEMENT DE MON DETACHEMENT <sup>(2)</sup>	
MON AFFECTATION EN POSITION NORMALE D'ACTIVITE <sup>(3)</sup>	
SUR LE POSTE* N°	
*Numéro de référence BIEP. Ne concerne pas le renouvellement de détachement.	
LIBELLE DU POSTE :	
ETABLISSEMENT/SERVICE:	
CONFO DE DETACHEMENT (SI DETACHEMENT).	
DETACHE DEPUIS LE (SI RENOUVELLEMENT DE DETACHEMENT) :	
Page 1 sur 5	

# 4. Description du modèle de formulaire



# 4. Description du modèle de formulaire



# 4. Description du modèle de formulaire

DRHMD/SRHC/SDGP	C (UNIQUEMENT EN CAS D'ARBITRAGE)
Avis:	<b>←</b>
Nом:	DATE:
TIMBRE - SIGNATURE	
MINISTERE DE LA DEFEN	ISE (RENSEIGNE PAR CMG/SDGPAC)
COORDONNESS DILI SERVICE CESTIONNAIRE INTERIOCCITETIR	DE L'EMBLOVEUR SOULICITE *
COORDONNEES DU SERVICE GESTIONNAIRE INTERLOCUTEUR	LE LEMPLOTEOR SOLULIE .
AVIS FINAL:	
AVIS FINAL .	
Nom:	DATE:
TIMBRE - SIGNATURE	
PIECES JUSTIFICATI	IVES A FOURNIR PAR L'AGENT
PIECES JUSTIFICAT	
	ET VISE
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE	ET VISE
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)	ET VISE
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL PERSONNELLE. EXEMPLES : DOCUMENT DE L'EI	ET VISE :) LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANC MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL  PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI  ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE  MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO  CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT) DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT),
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL  PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI  ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE  FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL  AVIS DE L'EMPLOYEUR D'ACCUEIL (SI DETENI	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT), U PAR L'AGENT).
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL  PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI  ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE  FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL  AVIS DE L'EMPLOYEUR D'ACCUEIL (SI DETENI	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT),
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL  PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI  ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE  FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL  AVIS DE L'EMPLOYEUR D'ACCUEIL (SI DETENI	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT), U PAR L'AGENT).
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL  PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI  ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE  FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL  AVIS DE L'EMPLOYEUR D'ACCUEIL (SI DETENU  PIECES JUSTIFICATIVES A	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT), U PAR L'AGENT).
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE  FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE  CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT)  DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL  PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'EI  ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE  FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL  AVIS DE L'EMPLOYEUR D'ACCUEIL (SI DETENI  PIECES JUSTIFICATIVES A  ETAT DES SERVICES	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT), U PAR L'AGENT).  A FOURNIR PAR L'ADMINISTRATION
PRESENT FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE FICHE DE POSTE D'ACCUEIL (BIEP OU AUTRE CURRICULUM VITAE (SI PERTINENT) DOCUMENT JUSTIFICATIF DU MOTIF DECL PERSONNELLE. EXEMPLES: DOCUMENT DE L'ER ELOIGNEE DU CONJOINT (RAPPROCHEMENT DE FONCTIONS EXERCEES (EXERCICE D'UN MANDAT EL AVIS DE L'EMPLOYEUR D'ACCUEIL (SI DETENI PIECES JUSTIFICATIVES A  ETAT DES SERVICES 3 DERNIERS CREP	ET VISE  LARE PAR L'AGENT POUR SA DEMANDE, HORS CONVENANCE MPLOYEUR ATTESTANT DE L'OBLIGATION DE DOMICILIATIO CONJOINT); DOCUMENT ATTESTANT DU MANDAT OU DE ECTIF OU FONCTION AU GOUVERNEMENT), U PAR L'AGENT).  A FOURNIR PAR L'ADMINISTRATION

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ce traitement a été déclaré à la commission nationale de l'information et des libertés. Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi précitée s'exercent auprès du directeur du centre ministériel de gestion ou du sous-directeur de la gestion des personnels relevant de l'administration

Recueil des visas : les acteurs, leur rôle et leur position sont identifiés par la procédure (QfQ)

Informations, commentaires, signature de l'acteur apposant son visa

Pièces justificatives nécessaires au traitement du dossier. S'il y a lieu, l'acteur qui produit la PJ est identifié

# 5. Usage du document et suivi

#### • Evolutions:

- √ Veille réglementaire par les gestionnaires
- ✓ Anomalies techniques signalées par les utilisateurs
- ✓ Réorganisation du ministère (employeurs, services ou chaîne de gestion)
- ✓ Modification de la procédure (QfQ)
- ✓ Suggestion d'amélioration ou d'optimisation par les utilisateurs

#### • Bénéfices :

- √ Guide l'administré dans l'expression de sa demande
- ✓ Équité de traitement quel que soit l'agent, son employeur ou sa localisation géographique
- ✓ Information complète et dossier complet pour le gestionnaire
- ✓ Simplification du circuit de traitement

# 6. Contraintes et limites



• Formulaire à renseigner de manière dématérialisée, mais...

...nécessité d'imprimer le document pour signature

• Si défaut de mise à jour, risque d'obsolescence du formulaire...

... et difficulté pour l'agent à exprimer son besoin

• Possibilité d'incompatibilité ou redondance avec les procédures et documents standards d'autres administrations

# PRESENTATION DU MINISTERE DES ARMEES Questions et observations

# 1. DES FICHES DE PROCEDURE DE TYPE « QUI FAIT QUOI? » SONT-ELLES MISES A DISPOSITION DES GESTIONNAIRES CHARGES D'INSTRUIRE LES DEMANDES ?

Le MINARM confirme que ses formulaires sont associés aux guides « qui fait quoi » correspondants

# 2. SELON QUELLES MODALITÉS D'ORGANISATION L'ACTUALISATION DES FORMULAIRES DE DEMANDE EST-ELLE ASSURÉE ?

La veille est assurée par les services gestionnaires. Ils font remonter les besoins de mises à jour des formulaires au profit de l'administration centrale. Cette dernière est chargée de l'actualisation des formulaires.

#### 3. QUELLE EST LA VOLUMETRIE DES FORMULAIRES CONCERNES ?

Actuellement, une vingtaine de formulaires est gérée. Elle couvre les demandes les plus complexes et les plus courantes. S'agissant des plus complexes, comme le congé bonifié, le MINARM précise que les gestionnaires doivent contacter l'agent à de nombreuses reprises afin d'instruire la demande. La modélisation de formulaires dédiés a ainsi contribué à faciliter le traitement de ces demandes.

# 4. COMBIEN D'AGENTS SONT EN CHARGE DE L'ÉLABORATION ET DE LA GESTION DES FORMULAIRES ?

Le MINARM mobilise deux agents à équivalent temps plein pour assurer cette mission.



# PRESENTATION DU MINISTERE DES ARMEES Questions et observations

### 5. LES PIÈCES JOINTES, ANNEXÉES AUX DEMANDES, SONT-ELLES DES DOCUMENTS « ORIGINAUX » ?

Il est très rarement demandé aux agents de fournir les originaux. Toutefois, en cas de nécessité, une pièce originale peut être demandée.

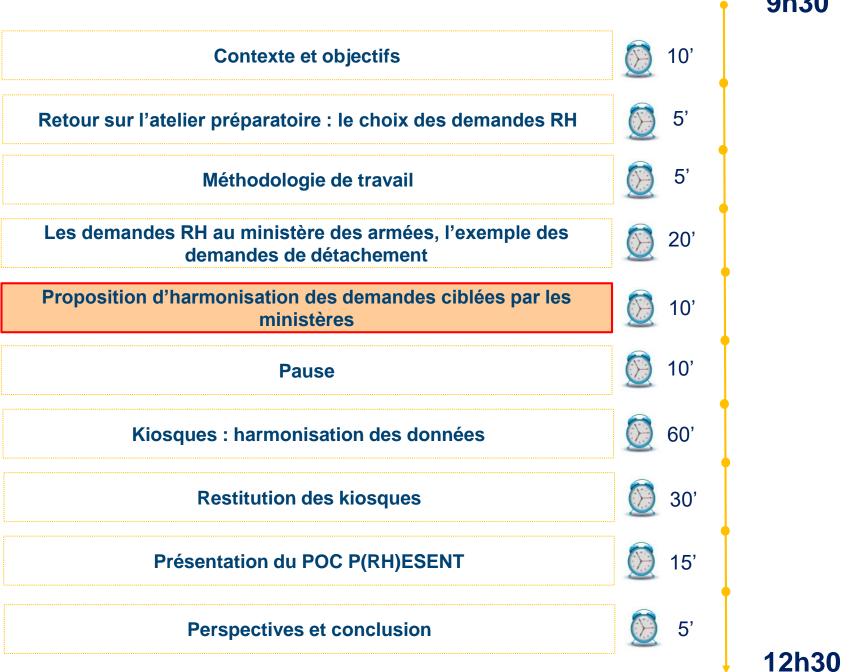
#### **REMARQUES:**

Le MINARM précise que la démarche de dématérialisation des demandes RH est l'opportunité d'assouplir les procédures. Elle permet, en particulier, de distinguer ce qui relève du visa et de l'information. Cette analyse permet d'éviter ou de supprimer des visas « traditionnels » c'est à dire non prévus par la réglementation et inutiles (notamment en administration centrale).

Le MINARM souligne que les informations produites à l'appui des demandes RH n'alimentent pas le système d'information. L'objectif sera à terme de dématérialiser entièrement le processus de demandes RH, en capitalisant sur les informations déjà fournies par l'agent (objectif du « dîtes-le nous une fois »). Dans ce cadre, le MINARM envisage l'expérimentation d'une application permettant à l'agent de renseigner, une seule fois, les informations relatives à son état civil, ainsi que d'adresser une pièce jointe suivant le même processus.

La DGAFP demande si l'objectif du projet Alliance n'était justement pas de digitaliser le processus via le SI. Le MINARM confirme qu'il s'agit bien, à terme, d'atteindre cet objectif mais une solution en interne, hors SI, était au préalable recherchée pour y parvenir.







# Proposition d'harmonisation des demandes (1/4)

#### Disponibilités



#### **Formulaires**

- Disponibilité de droit
- Disponibilité pour création d'entreprise
- Disponibilité pour études et recherches
- Disponibilité pour convenance personnelle (avec saisine ou non de la commission de déontologie)
- Congé sans salaire (ouvriers de l'Etat)
- Congé non rémunéré (contractuels)
- Congé sans traitement (fonctionnaires stagiaires)



1

**Formulaire** 

Les demandes de disponibilité

#### Constat

un grand nombre de formulaires pour un même type de demandes



#### Congés liés à la famille



#### **Formulaires**

- Congés liés a l'arrivée d'un enfant
  - ✓ Congé de naissance ou d'adoption
  - ✓ Congé maternité
  - ✓ Congé de paternité ou d'accueil enfant
- Congé d'accompagnement
  - ✓ Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie
  - √ Congé de présence parentale
  - ✓ Congé de solidarité familiale
- Congé parental



1

#### **Formulaire**

Les demandes de congés liés à la famille



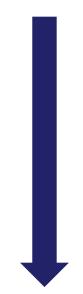
# Proposition d'harmonisation des demandes (2/4)

Prolongation de l'activité au-delà de la limite d'âge

3

#### **Formulaires**

- · Le recul de la limite d'âge
- La prolongation de l'activité au-delà de la limite d'Age
- Le maintien en fonction



1

**Formulaire** 

Les demandes de prolongation de l'activité au-delà de la limite d'âge

#### Constat

un grand nombre de formulaires pour un même type de demandes



#### **Formulaires**

- Les temps partiels de droit
  - ✓ Naissance ou adoption

Les temps partiels

- ✓ Soins à un proche atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave
- ✓ Handicap selon le code du travail
- Les temps partiels sous réserve de nécessités de service
  - ✓ Raisons personnelles
  - ✓ Reprendre ou créer une entreprise
- Le temps partiel thérapeutique



2

#### **Formulaires**

Les temps partiels autres que thérapeutique & le temps partiel thérapeutique

Proposition d'harmonisation

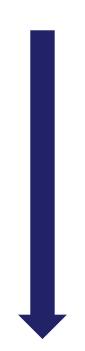


# Proposition d'harmonisation des demandes (3/4)

# Don de jour de congé

#### **Formulaires**

- Donner des jours de congé
- Bénéficier de jours de congé au titre du don de jour



**Formulaires** 

Deux formulaires de demande Je veux donner & Je souhaite recevoir

#### **Constat**

un grand nombre de formulaires pour un même type de demandes

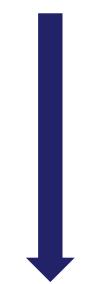
> **Proposition** d'harmonisation





Compte épargne temps

- Ouvrir
- **Alimenter**
- Utiliser
- Ventiler



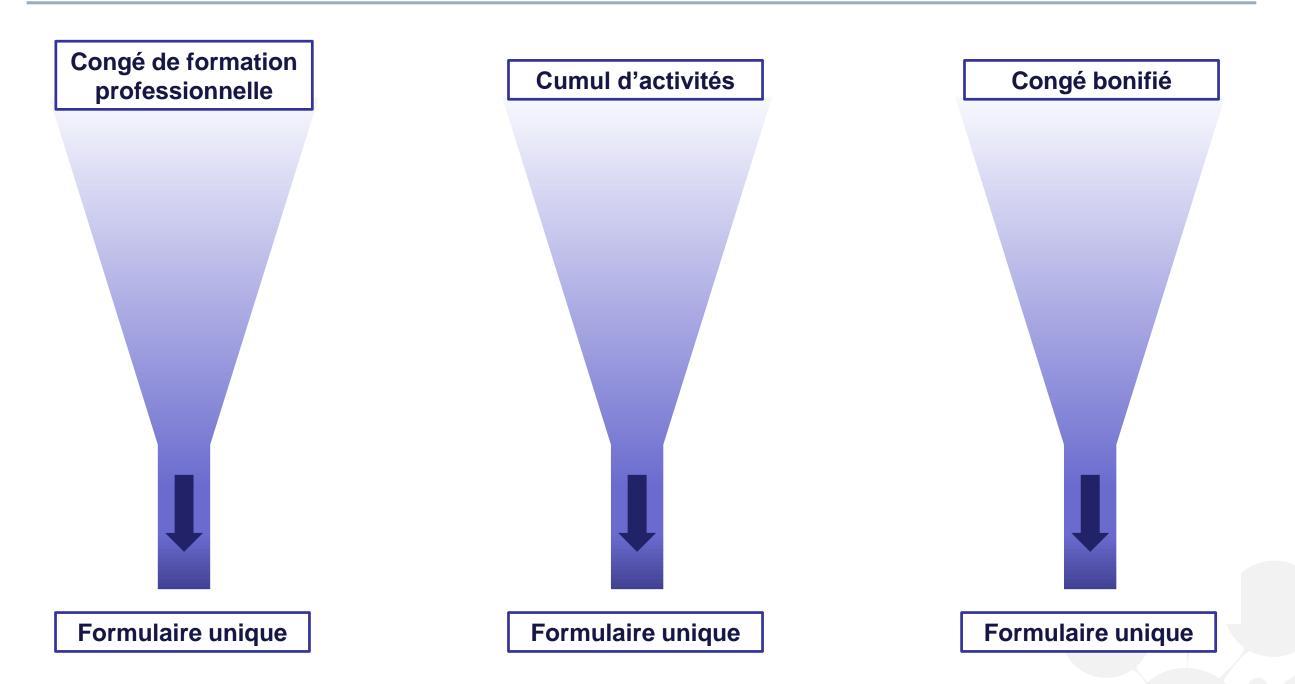
#### **Formulaires**

Le compte épargne temps



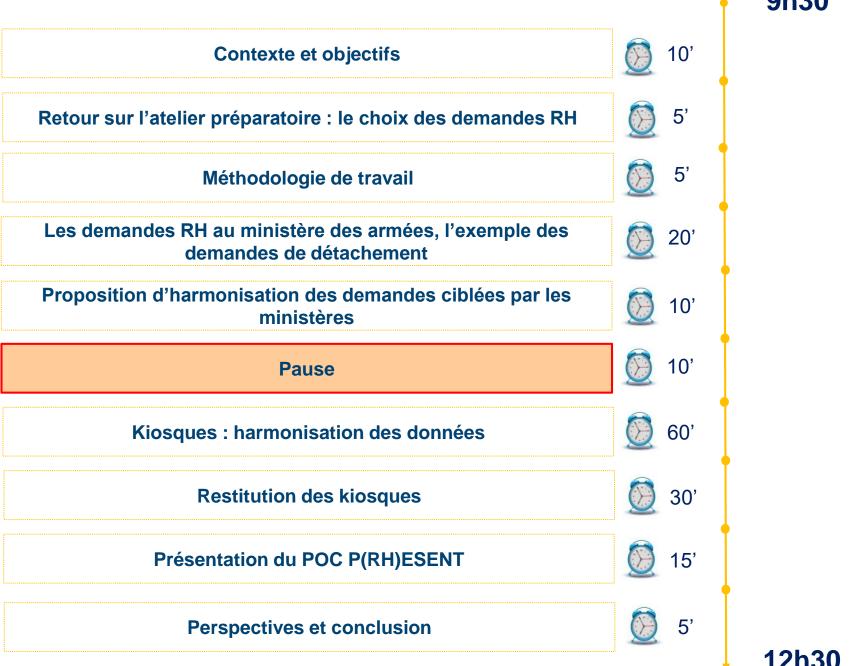


# Proposition d'harmonisation des demandes (4/4)



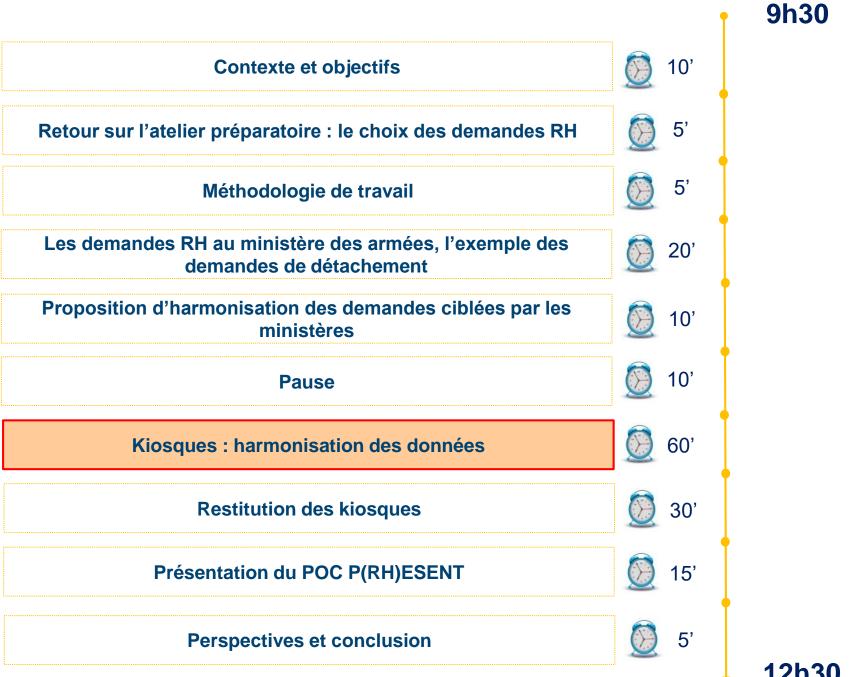
AUCUN REGROUPEMENT DE FORMULAIRE NE PEUT ÊTRE PROPOSE CONCERNANT CES TROIS DEMANDES





9h30







# Kiosques : harmonisation des données présentes dans les demandes RH

# Objectifs de l'exercice

- Analyser, échanger sur les fiches synthétiques réalisées par le CISIRH
- Valider, après concertation, les données nécessaires à chacune des demandes ciblées

#### Méthode

- Répartition en 3 groupes de travail
- Un binôme d'animateurs par groupe

## **Groupe 1**

- MAA
- MEF
- MINARM
- SPM
- INSEE

- Disponibilités
- Prolongation de l'activité audelà de la limite

d'âge

Don de jour de congé

#### **Animation**

Nicolas BRIDENNE Hervé GOLDBLATT-WINTER

## **Groupe 2**

- MINARM
- MEF
- DGAFP
- MEAE
- MSO

- Congés liés à la famille
- Compte épargne temps
- Cumul d'activités

#### **Animation**

César MELO DELGADO Laurent BLARY



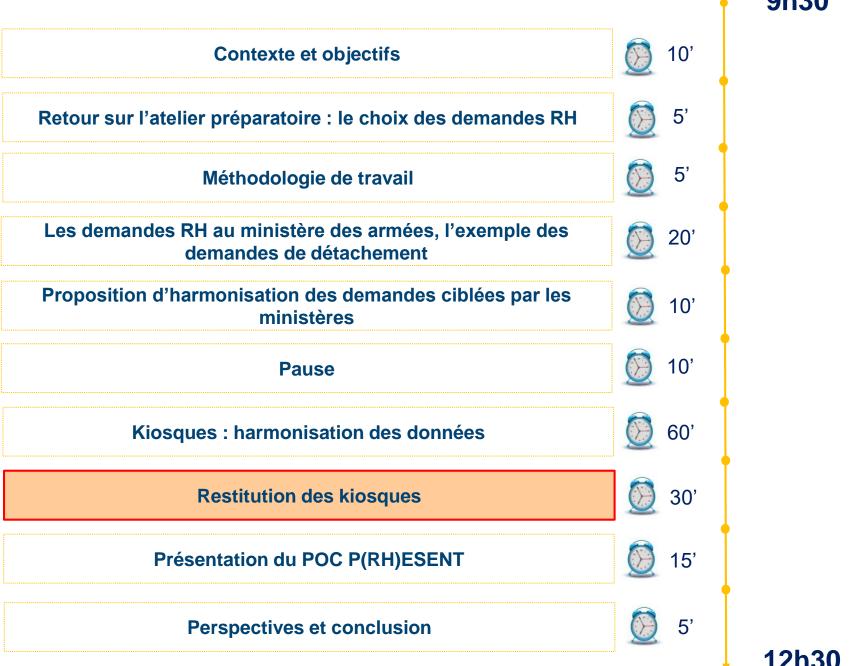
## **Groupe 3**

- DINSIC
- SIC Temps partiels
- DGAFP
- DGCCRF
- Congé bonifié
- MEN
- Congé de formation professionnelle

#### **Animation**

Eric SEGAIN Slimane KAJJAJ





9h30



#### Restitution de l'atelier de travail

# 1. QU'AVEZ-VOUS PENSE DE L'ARCHITECTURE COMMUNE AUX DEMANDES PROPOSEE PENDANT L'ATELIER DE TRAVAIL ?

L'architecture commune permet d'uniformiser les demandes. Cela facilite l'appropriation du formulaire par l'agent et facilite la formulation de sa demande..

Les références réglementaires ont été remplacées par des règles de gestion applicables. Elles permettent d'orienter l'agent dans sa démarche, de définir le périmètre et les conditions nécessaires à l'instruction de sa demande.



2. QUELS SONT, SELON VOUS, LES ELEMENTS EVENTUELS A AJOUTER DANS CES DEMANDES ?



# PROLONGATION DE L'ACTIVITE AU-DELA DE LA LIMITE D'AGE



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion relatives à la demande	Données à compléter	Pièces jointes	Circuit de traitement « a minima »
Recul de la limite d'âge pour enfants à charge (âge auquel le fonctionnaire est placé d'office à la retraite):  Public: Fonctionnaire et contractuel  De droit si parent:  - 1 an par enfant à charge au moment de l'atteinte de la limite d'âge (dans la limite de 3 ans et sans dépasser l'âge de 73 ans (catégorie A), 68 ans (B) et 66 ans (C))  - 1 an si parent de 3 enfants vivants au 50ème anniversaire  - 1 an si parent d'un enfant mort pour la France  Les deux premières possibilités de recul de limite d'âge ne sont cumulables que si l'un des enfants à charge est atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % ou ouvre droit au versement de l'allocation aux adultes handicapés  Prolongation de l'activité (maintien en activité) au delà de la limite d'âge: public: fonctionnaire et contractuel sous réserve d'aptitude et d'intérêt du service si carrière incomplète dans le cas ou l'agent atteint la limite d'âge et ne dispose pas du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le pourcentage maximum de la pension. Cette prolongation d'activité prend fin dès que l'agent a atteint le nombre de trimestres	1. Identification de l'agent: Nom/Prénom/Catégorie/Corps ou type de contrat  2. Information relative à la demande: 2.1. Recul de la limite d'âge pour le motif suivant: parent d'au moins 3 enfants lors de mon 50ème anniversaire parent ayant 1 ou plusieurs enfants à charge (1 an par enfant -> max 3ans) (parent d'un enfant mort pour la France)  2.2. Prolongation de l'activité au delà de la limite d'âge (carrière incomplète)  2.3. le maintien en fonction (spécifique à certains corps ex: enseignant)  Date d'effet  Durée demandée ( en trimestre ou année):	Recul limite d'âge (parent): Livret de famille Certificat de scolarité Certificat invalidité de l'enfant le cas échéant Certificat de décès avec mention mort pour la France le cas échéant	Recul limite d'âge (parent) Signature agent Visa du supérieur hiérarchique (autorité) Contrôle de conformité du service RH
nécessaires ou-a duré 10 trimestres. La prolongation peut succéder au recul de la limite d'âge  Maintien en fonction: Après la radiation des cadres, l'agent peut dans certains cas, en fonction du corps d'appartenance ou de l'occupation d'un emploi spécifique, être maintenu dans ses fonctions: - Les emplois supérieurs mentionnés à l'article 25 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (nominations laissées à la décision du gouvernement) - Les membres de l'enseignement supérieur (jusqu'au 31/08/n) - Les membres de l'enseignement technique (jusqu'au 31/07/n)  Cette période sera prise en compte dans le calcul de sa pension de l'Etat dans la limite du pourcentage maximal de pension de 75 %.		Prolongation de l'activité (carrière incomplète): Certificat médical d'aptitude physique du médecin agréé Confirmation de la prolongation dans l'intérêt du service  Maintien en fonction: aucune	Prolongation de l'activité: Avis du médecin agréé Avis circonstancié du supérieur hiérarchique (autorité) concernant l'intérêt du service Visa du bureau RH pour conformité  Maintien en fonction: varie selon les corps

#### Remarques sur les pratiques

Les ministères dissocient les demandes et proposent plusieurs formulaires

Nom des ministères: MAA MEF SG MINARM SPM MEF INSEE

## **DISPONIBILITES**

changement de sa situation professionnelle et administrative (adresse notamment)



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion relatives à la demande	Données à compléter	Pièces jointes	Circuit de traitement « à minima »			
Qui est concerné? - Disponibilité: seulement titulaire - D'autres congés pour les mêmes motifs: contractuel  Délais?  Demande 3 mois avant la date souhaitée	1. Identification de l'agent: Nom/Prénom/Catégorie/Corps ou type de contrat  2. Nature de la demande: - initiale - renouvellement - réintégration: date souhaitée  3. Objet de la demande: - disponibilité (titulaire) - Congé sans traitement (fonctionnaire stagiaire) - Congé sans salaire (ouvrier de l'Etat) - Congé non rémunéré (contractuel)  - Date début - Durée	Pour tous les cas de réintégration, certificat médical (aptitude)	Signature agent			
	4. Motif:					
	4.1 DE DROIT					
	Elever un enfant de moins de 8 ans	ever un enfant de moins de 8 ans livret de famille ou acte de naissance Visa du supér				
	Donner un soin à un proche	certificat médical du médecin agréé	Visa conformité du service RH			
	Suivre son conjoint	Attestation employeur conjoint				
	Se rendre en outre-mer ou à l'étranger pour adopter un ou des enfants	agrément d'adoption				
	Exercer un mandat d'élu local (disponibilité obligatoire en cas de second mandat)	PV d'élection ou / attestation de mandat				
	4.2 SOUS RESERVE DE NECESSITE DE SERVICE					
	Convenances personnelles	aucun document	Visa et accord du supérieur hiérarchique			
	Études ou recherches présentant un intérêt général	certificat de scolarité / document portant désignation du directeur de thèse	(autorité ?) après avis de la commission administrative paritaire			
	4.3 SOUS RESERVE QUE L'ACTIVITE ENVISAGEE SOIT COMPATIBLE AVEC LES ACTIVITES EXERCEES DANS LE SECTEUR PUBLIC AU COURS DES 3 ANNEES PRECEDENTES					
	Création ou reprise d'entreprise	Kbis de l'entreprise	Visa et accord du supérieur hiérarchique (autorité ?) après avis de la commission administrative paritaire			
	Remarques sur les pratiques	Comme	ntaires			
Les données présentes dans les différents formulaires sont essentiellement les mêmes		A la signature de la demande, l'agent doit s'engager à fournir les informations liées à tout				

Nom des ministères: MAA MEF SG MINARM SPM MEF INSEE

## **DON DE JOUR**



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion relatives à la demande	Données à compléter	Pièces jointes
Qui peut donner?  Un agent public peut renoncer à une part de ses jours de repos non pris au profit d'un autre agent parent d'un enfant malade ou aidant familial. Ce don, anonyme et sans contrepartie, peut être à destination d'un collègue ou verser dans "un fond commun". S'il est versé à un collègue, les agents doivent relever du même employeur. Les jours de RTT peuvent être donnés en partie ou en totalité. (CET	Données communes aux deux formulaires ("je donne & "je souhaite recevoir"):  Nom/Prénom/Catégorie/Corps ou type de contrat/ Fonctionnaire/contractuel/ouvrier de l'Etat Employeur Affectation?	
historique et pérenne compris) Concernant les jours de congés annuels, l'agent donateur doit prendre au moins 20 jours de congés par an, seuls les jours de congé au-delà de 20 jours peuvent être donnés	Formulaire "je veux donner":  Détails des jours donnés (CA, ARTT, Fractionnement, CET pérenne, CET historique)  - Don à M ou Mme X	Aucune
Qui peut bénéficier?  - agent ayant un enfant de - de 20 ans à charge nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants (malade/handicap, accident)  -agent aidant un proche atteint d'une perte d'autonomie d'une	<ul> <li>Ou versé au pot commun (« quête » lancée en cas de besoin)</li> <li>Ou don général, sans besoin préalable identifié (les ministères souhaitent privilégier cette option : principe de solidarité)</li> <li>Confirmer avoir pris 20 jours de congés</li> </ul>	
particulière gravité ou présentant un handicap : - époux(se) - ascendant, descendant ou collatéral jusqu'au 4eme degré - ascendant, descendant ou collatéral de l'époux(se) jusqu'au 4ème degré degré	Formulaire "je souhaite recevoir":  Nombre de jours souhaités pour l'année (max 90j par an et par enfant ou personne aidée)  Nom et prénom de la personne nécessitant de l'aide  Lien avec l'agent:	- Certificat médical détaillé sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit l'enfant ou la personne concernée.
- personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables Combien de jours de congés au titre du don de jour l'agent peut-il bénéficier par an? 90 jours par an et par enfant ou personne aidée	<ul> <li>enfant de - de 20 ans à charge nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants (malade/handicap, accident)</li> <li>-proche atteint d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap :</li> <li>époux(se)</li> <li>ascendant, descendant ou collatéral jusqu'au 4eme degré</li> </ul>	- Si personne aidée: déclaration sur l'honneur de l'aide effective qu'il apporte à la personne aidée
L'administration a 15 jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos.	ascendant, descendant ou collatéral de l'époux(se) jusqu'au 4ème degré personne âgée ou handicapée avec laquelle vous résidez ou entretenez des liens étroits et stables	

#### Circuit de traitement « a minima »

Formulaire « je veux donner »: signature agent / accord chef de service / service Rh pour conformité

Formulaire « je veux recevoir » : signature agent / service Rh pour conformité (C'est au moment de la prise de congés que le supérieur hiérarchique valide)

#### Remarques sur les pratiques

- Certains ministères n'ont pas encore mis à jour leur formulaire pour l'étendre au cas d'un proche à aider (seulement enfant)
- Certains ministères proposent le don de jours dans le

formulaire C

- La FAQ des MEF est complète
- Certaines fiches mentionnent que le don peut s'effectuer à partir de 15j de congés annuels consommés. Cependant le décret 2015-580 mentionne toujours un seuil de 20j

**Divers** 

Nom des ministères: MINARM MEF DGAFP MEAE MSO

## **COMPTE EPARGNE TEMPS**



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion	relatives à la demande		Données à compléter	Pièces jointes
Vérifier cette condition)  Les jours épargnés sont repris  Gestion:  Vous pouvez alimenter votr moins 15 jours de congé (confractionnement) durant l'anné  Le plafond global du CET est  Les 15 premiers jours de conne peuvent être utilisés que s  Une fois ce seuil de 15 jours être:  épargnés dans la limite de indemnisés;  versés au régime additionn publique (RAFP).	tion publique d'État partient au gestionnaire RH de sen cas de mobilité e CET à la condition d'avoir pris au gés annuels, jours ARTT et jours de ée civile écoulée. t limité à 60 jours. ngés non pris et déposés sur le CET ous forme de jours de congé. s atteint, les jours restants peuvent 10 jours par an ; el de retraite de la fonction ours, les jours de congé non pris	2.1. Je souhait - date entrée con 2.2. Je gère mondre de jour - Nombre de jour - Nombre de jour - Solde CET pérenombre de jour - Solde CET his - Nombre de jour - Solde CET his - Sol	relative à la demande:  e ouvrir un CET pérenne: lans la fonction publique  on CET pérenne: renne à ce jour virs de congés non pris durant l'année N (annuel, ARTT, fractionnement) is inscrits au CET pérenne et des jours de congés non pris durant l'année N burs à indemniser purs à verser au RAFP virs à épargner sur le CET renne après ventilation (indemnisation et RAFP)  on CET historique ou transitoire torique à ce jour purs à verser au RAFP purs à verser au RAFP	Aucune
Circuit de traitement	Remarques sur les pra	tiques	Commentaires	Divers

## « a minima »

- Signature agent
- Visa du supérieur hiérarchique
- Visa du gestionnaire RH pour conformité

# - Certains ministères proposent dans leur formulaire CET le don anonyme de jour de congé

- La plupart des ministères utilisent plusieurs formulaires (ouverture/gestion/ventilation)
- Le CET est parfois totalement intégré au SIRH
- Le MINARM propose deux formulaires ( 1 CET congés non pris + 1 CET sur le solde)

#### - Le formulaire CET peut être intégré dans un SIRH (exemple : SIRHIUS).

- Le formulaire CET peut être integre dans un SIRH (exemple : SIRHIUS).

   Un formulaire unique de CET est viable s'il est accompagné d'une note explicative à
- destination de l'agent (format Pdf dynamique).
- Le MINARM et le MEAE distinguent l'alimentation du CET (1 formulaire) et la consommation du CET (1 autre formulaire).
- Pour le MEAE, il faut distinguer l'alimentation du CET à faire avant le 31/12 N de la consommation des jours non pris à faire avant le 31/01/N+1.

## FAQ des MEF

complète

Nom des ministères: MINARM MEF DGAFP MEAE MSO

## **CONGES LIES A LA FAMILLE**



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

#### Données à Règles de gestion relatives à la demande compléter **CONGES LIES A L'ARRIVEE D'UN ENFANT** 1. Identification de Maternité/Paternité/adoption l'agent - Droit ouvert à la mère (maternité), au père (paternité) ou à la mère et/ou au père adoptif et conjoint de la mère (accueil de l'enfant) - Extrait d'acte de nom/prénom/Catégorie/C - Congé rémunéré (plein traitement ou plein salaire) d'une durée égale à celle prévue par la législation sur la sécurité sociale orps ou type de contrat et - Le droit au congé d'adoption est ouvert à la mère ou au père adoptif. Lorsque les deux conjoints travaillent, soit l'un des deux renonce à son droit, soit le congé date de début du contrat est réparti entre les deux. Pour les agents contractuels, 6 mois de services pour l'ouverture de ce droit. A l'issue, l'agent est réaffecté de plein droit dans son position administrative ancien emploi. En cas d'impossibilité, il est affecté dans un emploi équivalent, le plus proche de son ancien lieu de travail. actuelle: Activité/congé de maternité, paternité, **CONGE PARENTAL** d'adoption/congé - Public: les fonctionnaires (titulaires et stagiaires), les contractuels (un an d'ancienneté) et les ouvriers de l'Etat - Congé non rémunéré. Accordé de droit sur demande pour élever son enfant après sa naissance ou son adoption, sans préjudice du congé de maternité, parental/congé de maladie Certificat médical ou paternité ou d'adoption qui peut intervenir au préalable. A l'issue, l'agent est réintégré de plein droit et réaffecté dans son emploi. En cas d'impossibilité, il est affecté dans un emploi équivalent, le plus proche de son ancien lieu de travail. Les agents contractuels recrutés pour une durée déterminée ne peuvent être ainsi réemployés que si la demande en est formulée avant le terme du contrat et pour la période restant à courir de celui-ci. - - Ce congé prend fin au plus tard au 2.Information relative à troisième anniversaire de l'enfant ou à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant âgé de moins de 3 ans (adopté ou confié en vue la demande de son adoption). Si l'enfant adopté ou confié en vue de son adoption a plus de 3 ans mais n'a pas encore atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire, le congé - nature de la demande: ne peut excéder une année à compter de son arrivée au foyer. initiale/renouvellement/c ongé fractionné (congé de **CONGE D'ACCOMPAGNEMENT** solidarité familiale sauf a. Congé de solidarité familiale: demande initiale) Public : les fonctionnaires et agents contractuels. type de congé demandé: - congé non rémunéré d'une durée maximale de trois mois renouvelable une fois (peut être fractionné dans les conditions fixées par décret ou pris sous forme de maternité/paternité/d'ad temps partiel). option/parental/solidarité - Peut être accordé lorsqu'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne partageant le même domicile ou ayant désigné l'agent comme sa personne de confiance (au sens de l'article L. 1111-6 du code de la santé publique) souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase familiale/accompagneme Si congé avancée ou terminale d'une affection grave et incurable. nt de personne en fin de vie/présence parentale b. Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie: -période: - Public : les ouvriers de l'Etat date début date fin - Congé non rémunéré d'une durée maximale de trois mois renouvelable une fois date début date fin si - Peut être accordé lorsqu'un ascendant, un descendant ou une personne partageant le même domicile fait l'objet de soins palliatifs. fractionné par période de 7 jours ou à temps partiel c. Congé de présence parentale: (uniquement pour le - Public : les fonctionnaires et agents contractuels. congé solidarité familiale) - Congé non rémunéré. - Accordé de droit sur demande lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue de sa mère ou de son père et des soins contraignants. A l'issue, l'agent est réaffecté dans son ancien emploi. En cas d'impossibilité, il est affecté dans un emploi équivalent, le plus proche de son ancien lieu de travail. Sur demande, le fonctionnaire peut être affecté dans l'emploi le plus proche de

- le nombre de jours de congé dont l'agent peut bénéficier ne peut excéder 310 jours ouvrés au cours d'une période de 36 mois (les jours ne peuvent être

## Pièces jointes

- Déclaration de grossesse (congé maternité
- naissance (congé maternité, paternité)
- copie proposition d'accueil de l'enfant ou attestation d'arrivée de l'enfant au foyer (congé d'adoption)
- arrêt de travail (grossesse ou couches pathologiques) Attestation sur l'honneur que le conjoint ne bénéficie pas d'un congé de même nature( congé d'adoption)

Si congé parental

Extrait d'acte de naissance

d'accompagnement Certificat médical (solidarité familiale, accompagnement d'une personne en fin de vie et présence parentale)

- Calendrier (si congé de présence parentale pour préciser les jours d'absence de l'agent)

#### Circuit de traitement « a minima »

- Signature agent

son domicile.

fractionnés).

- Visa du supérieur hiérarchique
- Visa du bureau Rh pour conformité

#### Remarques sur les pratiques

Certains ministères disposent d'un formulaire unique et d'autres ont une multitude de formulaire suivant la demande

Le MINARM estime nécessaire la création d'un formulaire spécifique pour le congé de solidarité familiale. Il peut, en effet, se prendre MINARM est de manière fractionnée par période de 7 jours ou à temps partiel. Dans le cas du temps partiel, les jours concernés sont à préciser.

le formulaire du complet

**Divers** 

Nom des ministères: DINSIC DGAFP DGCCRF MEN

## **CONGE BONIFIE**



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion relatives à	la demande	Données à compléter	Pièces jointes	
<ul> <li>1. Public visé: fonctionnaire titulaire ou stagiaire exerçant ses fonctions :</li> <li>- Dans les départements d'outre-mer et dont le lieu de résidence habituelle est situé en</li> </ul>		A. Identification de l'agent: - Nom/prénom	- Coordonnées de la personne ou de l'établissement hébergeant	
métropole, dans le même département outre-mer ou dans un autre département outre-mer;		- date de naissance - lieu de naissance	- Certificat administratif délivre par la mairie du domicile de la personne hébergeant	
- En métropole si leur résidence habituelle est située da	ns un département d'outre-mer	- situation familiale - adresse du domicile	-CNI ou passeport en cours de validité pendant la durée du congé bonifie de l' bénéficiant de la prise en charge du voyage	agent et de tous les ayants droit
2. Territoires concernés: la Martinique & la Guadeloupe		- nombre d'enfants à charge		int
département), la Guyane, Mayotte, la Réunion et Saint-		B. Situation administrative de l'agent:	- Document justifiant du mariage, du pacs ou de la vie commune avec le conjo	
<b>3. Conditions de service:</b> L'agent doit cumuler 36 mois mois s'il est affecté dans le même département OM que	e son Centre des intérêts moraux	- Corps - Titulaire / stagiaire	- Attestation de l'employeur certifiant que le conjoint ne peut bénéficier de la entreprise ou son administration	prise en charge du voyage par son
et matériels (CIMM) avec prise en charge à 50 % du voy charge à 100 % du voyage).	age ou 120 mois avec prise en	- affectation actuelle - adresse de l'affectation	- Trois derniers bulletins de salaire du conjoint ou, pour les chômeurs	
4. Anticipation et report du congé bonifié: Si les obliga opposent pas, il y a possibilité :	itions du service ne s'y	C. Information relative à la demande	- Attestation de pôle emploi indiquant le montant des indemnités journalières	5
<ul> <li>d'anticiper le congé bonifié : 31ème mois de service au de service au lieu de 60 mois, afin de faire coïncider ave</li> </ul>		- adresse de résidence habituelle (qui sera le territoire ou l'agent passera l'intégralité de son	- Dernier avis d'impôt sur les revenus du conjoint le cas échéant	
pour l'agent avec enfants scolarisés à charge.	-	congé bonifié - Centre de ses Intérêts Moraux et  Matériels CIMM	- Livret de famille ou acte de naissance des enfants à charge	
- de reporter le congé bonifié : jusqu'au 1er jour du 59è mois ou du 107ème mois de service au lieu de 60 mois.		- adresse durant le séjour si différente de la précédente	- Certificat de grossesse indiquant la date présumée d'accouchement	
5. Prise en charge de la famille:	. containt consulting.	- date du dernier congé bonifié dont à bénéficier l'agent	- Pour les enfants à charge, attestation CAF récente ou fiche de traitement récente (justification du versement du	
- Si conjoint salarié, alors les ressources personnelles du partenaire de PACS doivent, pour une prise en charge, é	ètre inférieures au traitement	demande formulée après (36 mois de services ininterrompus/60 mois de service ininterrompus)	supplément familial de traitement) ou dernière déclaration de revenu	
soumis à retenue pour pension afférent à l'indice brut 340. Le conjoint ne doit pas bénéficier d'un congé de la part de son employeur		- date du congé (départ/retour) -> total doit être inférieur à 65 jours calendaires (congés annuels +	Si 1ère demande de congé bonifié -> Tout document permettant de justifier que l'agent a son centre d'intérêts moraux et matériels (CIMM) dans le DOM ou le territoire concerné. Liste non exhaustive des documents :	
- Les enfants à charge le sont au sens prévu par la législa familiales ou s'il s'agit d'enfants infirmes visés à l'article		bonification -> Toutefois, les congés reçus au titre du don de jours peuvent se cumuler à ces 65j)	- Extrait d'acte de naissance de l'agent ou photocopie du livret de famille des parents - Justificatif de domicile avant l'entrée dans l'administration et arrête de la première affectation sur le territoire de	
<ul><li>impôts.</li><li>- La prise en charge des frais de transport est strictement</li></ul>		Si 1ère demande: - date de recrutement en qualité de fonctionnaire	la résidence administrative - Justificatif de domicile des parents datant de moins de 3 mois	
métropole ou le territoire d'outre-mer où l'agent exerce ou le département d'outre-mer où il a sa résidence hab		- lieu de recrutement en qualité de fonctionnaire - date d'arrivée en métropole (si originaire d'un	- Justificatif de domicile de moins de trois mois et copie de pièce d'identité des membres de la famille sur le territoire concernés, copie du livret de famille attestant du lien de parente	
- Conformément à la réglementation,		DOM) - activité ou expérience avant l'entrée dans la	- Dernier relevé d'imposition sur les revenus - Dernière taxe foncière ou d'habitation	
<ul><li>6. Précisions concernant le voyage:</li><li>- La durée du voyage est imputée sur la durée du congé bonifié.</li></ul>		fonction publique	- Relevé d'identité bancaire ou postal - Les précédents arrêtes ouvrant droit à conge bonifie (a la première demande si délivre par une autre	
- Les délais de route sont inclus dans la durée du congé bonifié.		D. Prise en charge des ayants droit: conjoint (nom/prénom/département de	administration) - Décision portant affectation sur le territoire concerne	
<ul> <li>L'intégralité du congé bonifié doit être passée sur le territoire du CIMM.</li> <li>La date de départ correspond à la date d'embarquement ; celle de retour correspond à</li> </ul>		naissance/profession/identité et adresse	- Carte d'électeur récente	
la date de débarquement. - La rémunération correspond au lieu de résidence habituelle pour toute la durée du		employeur)- l'employeur a-t-il un système de congé bonifié? si oui, a-t-il bénéficié de ce	- Extrait d'acte de naissance des enfants - Certificats de scolarité de l'agent et/ou de ses enfants	
congé (même en cas de retour anticipé pour raisons personnelles) Les dates de voyage de l'agent ou de ses ayants droit ayant fait l'objet d'une décision		système? ayants droit à charge: nombre d'enfants à charge	- Demandes de mutation appuyées sur une fiche de poste et visées par l'administration - Justificatifs de voyage dans le dom ou sur le territoire demande	
administrative ne pourront être modifiées, sauf cas de force majeure La prise en charge des frais de transport impliquant l'usage de la voie la plus directe et la plus économique.		+à naitre ou à adopter	- Attestation officielle de sépulture indiquant le lieu d'inhumation et mention lien de parenté (grand-père, grand-mère, oncle, sœur)	sur l'honneur de l'agent précisant le
Circuit de traitement « a minima »	Remarques sur les pratiques Divers			Divers
- Signature agent	La liste des pièces justification	ves est différente selon le ministère.		La Carra Latina de Adinia Dadica de

- Avis du supérieur hiérarchique (autorité)
- Visa du bureau RH pour conformité

Certains ministères demandent à ce que l'agent complète une attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés

La liste des documents à fournir pour définir le CIMM est différente selon les ministères

Le formulaire du MINARM est complet

Numéro de groupe : 3

Nom des ministères: DINSIC DGAFP DGCCRF MEN

## **CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**



**Pièces jointes** 

l'organisme de formation

Attestation de

l'employeur ou

#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

## Règles de gestion relatives à la demande

#### **Conditions:**

Pour les fonctionnaires, avoir accompli au moins l'équivalent de 3 ans de services à temps plein dans la fonction publique Pour les contractuels, avoir accompli au moins l'équivalent de 3 ans de services publics à temps plein, dont au moins 1 an dans l'administration à laquelle est demandé le congé de formation. Pour tout public, après avoir suivi une préparation aux examens et concours de la fonction publique sur le temps de travail, un congé de formation professionnelle ne peut pas être accordé dans les 12 mois qui suivent la fin de cette préparation.

Obligation de service au sein de l'Etat de 3 ans dès le retour de

#### La demande:

4 mois avant le début de la formation

l'agent. Sinon, remboursement

Durée: 3 ans maximum pour l'ensemble de la carrière, utilisé en une seule fois ou réparti au long de la carrière en stage qui peuvent être fractionnés en semaines, journées ou demijournées

Le fonctionnaire doit, à la fin de chaque mois et au moment de la reprise du travail, remettre à l'administration une attestation de présence effective en formation ou relevé de notes

Le congé de formation professionnelle est accordé dans la limite des crédits prévus à cet effet et sous réserve des nécessités de service. Le refus pour un motif tiré des nécessités de service doit être soumis à l'avis de la CAP.

#### Données à compléter

#### 1. Identification de l'agent:

Nom/Prénom/<del>Catégorie/Corps ou type de contrat</del>/ Fonctionnaire ou contractuel Ancienneté:

#### 2. Historique:

Périodes de formation déjà accordées (date début/date fin)
Périodes de formation aux examens et concours de la fonction publique déjà accordées (date début/date fin)

#### 3. Type de demande:

3.1. Demande initiale:

Demande un congé de formation professionnelle (fractionné/continu) date début /date fin nature de la formation nom de l'organisme

3.2. Demande de renouvellement:

Période de congé de formation professionnelle initiale date début /date fin pour le renouvellement

#### Circuit de traitement « a minima »

- Signature agent
- Le chef de service doit faire connaître à l'intéressé son accord ou les motifs du rejet ou du report de la demande remarque: Le rejet d'une demande de congé de formation professionnelle pour un motif tiré des nécessités du fonctionnement du service doit être soumis à l'avis de la commission administrative paritaire compétente

#### - Visa du bureau RH pour conformité

#### Remarques sur les pratiques

Certains ministères demandent que le formulaire soit accompagné d'un courrier AR de demande de congés de formation

Certains ministères demandent une attestation d'aptitude à l'emploi au retour du congé de formation professionnelle. Dans quelle mesure doit-on la demander? Quelle durée?

Le réemploi fait l'objet d'une demande dans certains ministères. Est-ce nécessaire?

**Commentaires** 

Quid de la prise en charge du coût de formation? Lien avec le CPF

Numéro de groupe: 3

Nom des ministères: DINSIC DGAFP DGCCRF MEN

## TEMPS PARTIELS HORS THERAPEUTIQUE



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion relatives à la demande	Données à compléter	Les pièces jointes
Naissance ou adoption: 6 mois à 1 an, renouvellement tacite dans la limite de 3 ans - de la naissance jusqu'au 3 ans de l'enfant - de l'adoption pendant les 3 années suivant l'arrivée de l'enfant dans le foyer	1. Identification de l'agent:  Nom/Prénom/ <del>Catégorie/Corps ouvrier de l'Etat ou type de contrat</del> Fonctionnaire/contractuel/ouvrier de l'Etat	Naissance et adoption: - Extrait d'acte de naissance ou certificat d'adoption  Soins à un proche: - Document attestant l'état de santé du bénéficiaire des soins
Soins à un proche atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou maladie grave: 6 mois à 1 an, renouvellement tacite dans la limite de 3 ans proche: époux(se), enfant à charge ou d'un ascendant le fonctionnaire peut aussi bénéficier d'un temps partiel dans le cadre du congé de solidarité familiale	<ul> <li>2. La demande:</li> <li>Temps partiels de droit: <ul> <li>Naissance ou adoption (de droit)</li> <li>Soins à un proche atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tiero personne ou victime d'un accident ou maladie grave</li> <li>Handicap personnel</li> </ul> </li> </ul>	- Document attestant du lien de parenté avec le bénéficiaire (livret de famille, acte de mariage, PACS)
Handicap selon le code du travail: 6 mois à 1 an, renouvellement tacite dans la limite de 3 ans Aucun texte ne fixe le délai dans lequel la demande doit être préalablement formulée	Temps partiel sur autorisation: - raisons personnelles - création ou reprise d'entreprise  Nature de la demande: - Initiale	reconnaissance de travailleur handicapé)  Raisons personnelles: - tout document justifiant la demande  Création ou reprise d'entreprise:
Raisons personnelles: 6 mois à 1 an, renouvellement tacite dans la limite de 3 ans Tout refus doit être motivé. Le fonctionnaire peut saisir la CAP. Le contractuel saisit la CCP (commission consultative paritaire).  Création ou reprise d'entreprise: Il remplace le cumul d'activités pour création ou reprise d'entreprise depuis me 20/04/2018 Durée maximale: 2 ans	<ul> <li>Changement de taux</li> <li>Renouvellement (question à poser aux ministères ?)</li> <li>Reprise à taux plein</li> <li>Date d'effet de la demande (les textes ne prévoient aucun délais)</li> <li>Durée 6 mois/1 an</li> <li>Quotité de travail 90% (demande sur autorisation seulement)/ 80%/ 70%/ 6</li> <li>Formule souhaitée: quotidienne/hebdomadaire/ mensuelle/ annuelle (compléter le tableau)</li> <li>Surcotisation (sauf contractuel)</li> </ul>	Cf liste des documents à fournir à la commission de déontologie  0%/ 50%
Circuit de traitement « a minim	a » Remarques sur les pratiques	Commentaires

#### Temps partiels de droit:

- Signature agent
- Visa du supérieur hiérarchique

#### - Visa du bureau RH pour conformité

#### Temps partiel sur autorisation:

- signature agent
- Avis et Visa du supérieur hiérarchique (a motiver et précéder d'un entretien avec l'agent si avis défavorable)
- Avis de la commission de déontologie pour le temps partiel pour création ou reprise d'entreprise
- Visa du bureau RH pour conformité

## Remarques sur les pratiques

Certains ministères demandent à ce que les demandes soient formulées deux mois avant (délais de paie). Cependant aucun texte ne le mentionne

Un ministère propose le temps partiel de droit pour motif "reprise et création d'entreprise"

#### **Commentaires**

Prévoir une mise à jour avec le projet de loi de transformation de la fonction publique.

Numéro de groupe : 3

Nom des ministères: DINSIC DGAFP DGCCRF MEN

## TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

#### Règles de gestion relatives à la demande Données à compléter **Pièces jointes** Le temps partiel thérapeutique peut être accordé : 1. Identification de l'agent: Certificat du médecin - soit parce que la reprise des fonctions à temps partiel est reconnue Nom/Prénom/Catégorie/Corps ouvrier de l'Etat ou type de contrat traitant ou du spécialiste Fonctionnaire/contractuel/ouvrier de l'Etat favorable à l'amélioration de l'état de santé, Pour les contractuels, - soit parce que l'agent doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une document attestant réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible l'accord de la CPAM avec son état de santé. 2. Information relative à la demande Un temps partiel thérapeutique peut être accordé par période de 3 2.1 Demande suite à : mois renouvelable dans la limite d'un an pour un même affection à : congé de maladie ordinaire (CMO) congé de longue maladie (CLM) - un fonctionnaire après : - congé de longue durée (CLD) un congé de maladie ordinaire (CMO) ou un congé de longue maladie (CLM), - congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS). ou un congé de longue durée (CLD), ou un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS). 2.2 Nature de la demande: - initiale (avec ou sans bénéfice d'un temps partiel thérapeutique au titre de la même Le temps partiel thérapeutique peut être accordé pour une période affectation) de 6 mois maximum renouvelable une fois, après un congé pour - renouvellement (avec ou sans modification de la quotité de travail) invalidité temporaire imputable au service et après avis de la commission de réforme (fonctionnaires). - date d'effet souhaitée - durée souhaitée (3 mois, 6 mois, autre (préciser) Le contractuel peut bénéficier d'un temps partiel thérapeutique après quotité de travail souhaitée (90%, 80%, 70%, 60%, 50%) un arrêt maladie et dans les mêmes conditions qu'un salarié du privé (accord préalable de la CPAM) L'agent est autorisé à travailler à temps partiel et perçoit au moins le traitement correspondant à la durée de travail accomplie, complété par les indemnités journalières de la CPAM, dans la limite du plein traitement. La durée de versement des indemnités versées par la sécurité sociale est fixée par la CPAM (le plus souvent, 1 an maximum).

#### Circuit de traitement « a minima »

- Signature agent
- Avis du médecin traitant ou du spécialiste + accord de la CPAM si contractuel
- Avis du médecin agréé par l'administration
- Avis du comité médical ou de la commission de réforme si les avis des médecins sont différents

# Remarques sur les pratiques

Aucune

#### Commentaires

Le contractuel doit-il avoir une ancienneté d'un an pour bénéficier d'un temps partiel thérapeutique?

En ce qui concerne les contractuels, une ordonnance est prévue dans le projet de loi « fonction publique ». Elle devrait préciser la situation des contractuels. Numéro de groupe : 2 Nom des ministères: MINARM MEF DGAFP MEAE MSO

## **CUMUL D'ACTIVITES**



#### Les éléments de restitution apparaissent en violet

Règles de gestion relatives à la demande	Don	nées à compléter		Pièces jointes
- L'activité autorisée doit toujours s'effectuer en dehors des heures de service  - Tout changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité accessoire est assimilé à une nouvelle demande  - L'autorité peut à tout moment s'opposer à la poursuite d'une activité accessoire si (déontologie/ atteinte à la dignité/mise en cause du fonctionnement normal et indépendance et neutralité du service)  - Le cumul d'activités pour création ou reprise d'entreprise n'existe plus depuis le 20 avril 2018. (Demande de temps partiel)	1. Identification de l'agent: Nom/Prénom/Catégorie/Corps ou type de contrat Fonctions exercées  2. Information relative à la demande: 2.1. Demande initiale ou renouvellement 2.2. Type d'activité pour laquelle une autorisation—création ou reprise d'activité Poursuite de l'exercice d'une activité privée Activité a titre accessoire (préciser à l'aide de la cessoire (préciser à l'aide de la cessoire et consultation Enseignement et formation Activité a caractère sportif ou culturel Activité de conjoint collaborateur Aide à domicile Travaux de faible importance effectues chez de cessorie et a la personne Vente de biens fabriques personnellement pare Activité d'intérêt général Mission d'intérêt public à caractère internation Autre activité privée lucrative (si emploi à teneral autre activité lucrative (si temps incomplet ->  3. Identité de l'employeur ou de l'organisme  4.Nature de l'emploi (fonctions qui seront exercé 5.Durée de l'activité  6. Date de début ou de renouvellement  7. périodicité de l'activité (sous forme de tableau	n est demandée:  a liste limitative ci-dessous expl  des particuliers  ar l'agent  onal  mps non complet ou service a te subi)	icitée en renvois)	Tout document relatif à l'activité et aux fonctions envisagées Si saisine de la commission de déontologie: - formulaire de déclaration de création, de reprise d'entreprise ou de poursuite d'une activité (Annexe IV) disponible sur fonction.publique.gouv.fr statut
Circuit de traitement « a minima	» Remarques sur les pratiques	Commentaires	Divers	

#### - Signature agent

- Avis du supérieur hiérarchique et services RH
- Avis de la commission de déontologie (la saisine est faite par l'autorité gestionnaire. L'appréciation de la demande par cette autorité est annexée à la saisine

enseignants puissent valoriser leurs travaux

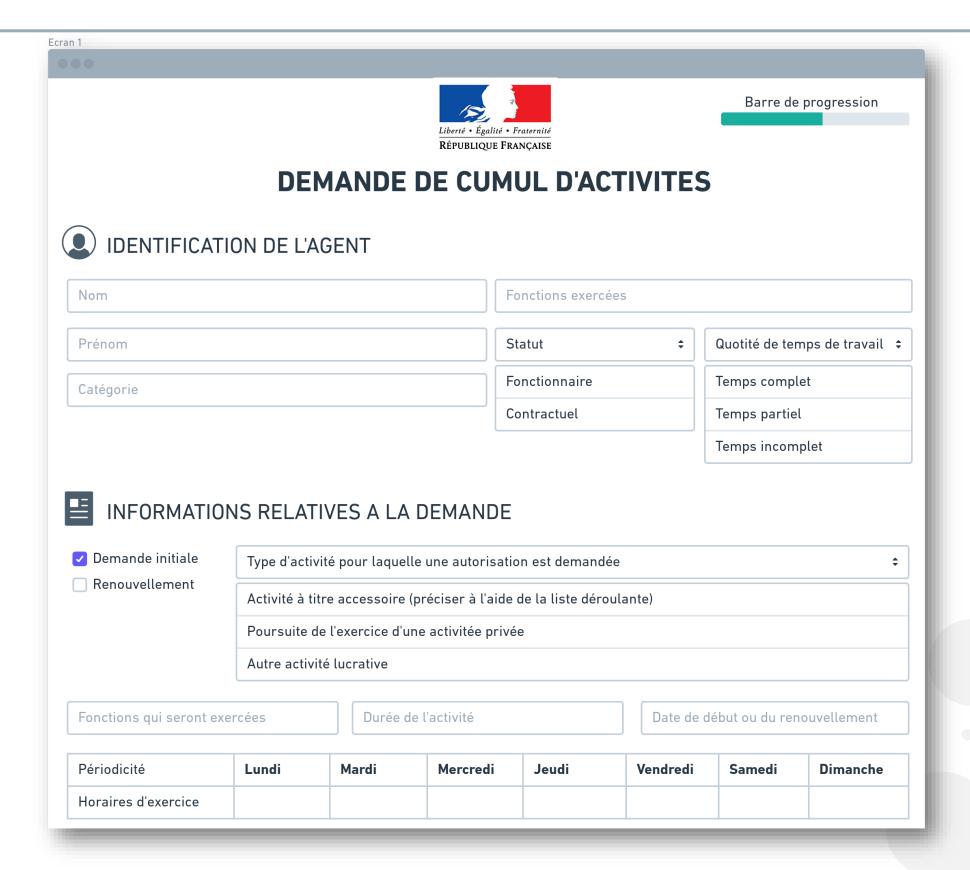
Le circuit de validation diffère selon les ministères. Des dispositions spécifiques sont prévues dans le cadre de la recherche pour que les

#### La commission de déontologie étant amenée à disparaitre avec la loi « fonction publique », cette fiche devra être actualisée.

#### - Le cumul d'activités pour reprise ou création d'entreprise a été remplacé par le temps partiel

- Les cumuls d'activités pour reprise ou création d'entreprise accordés avant le 20/04/2018 ne peuvent être prolongés que si les agents sont autorisés à accomplir un temps partiel

## Exemple de modélisation de la demande de cumul d'activités (1/2)



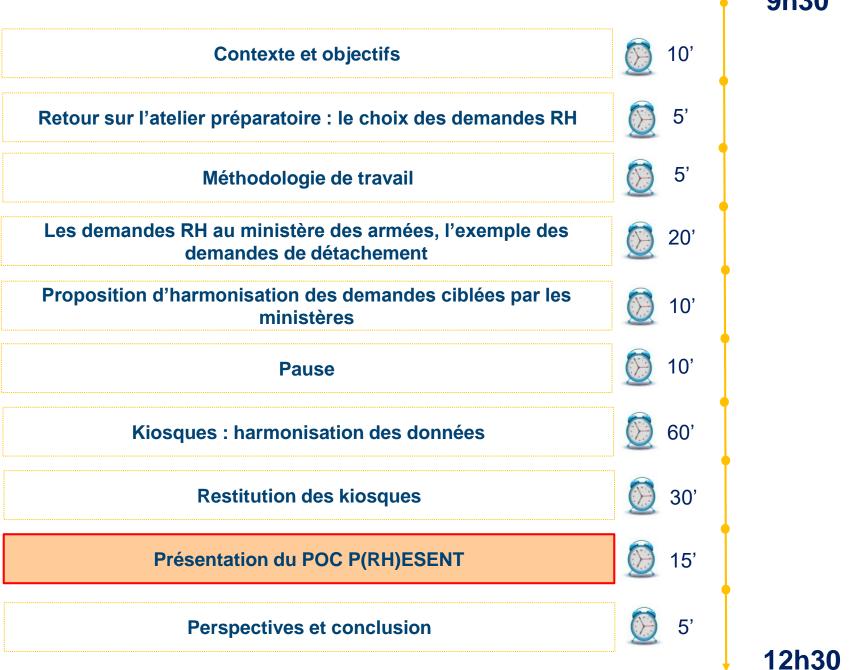


## Exemple de modélisation de la demande de cumul d'activités (2/2)

Ecran 2 Barre de progression REGLES DE GESTION RELATIVES A LA DEMANDE L'activité autorisée doit toujours s'effectuer en dehors des heures de service Tout changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité accessoire est assimilé à une nouvelle demande L'autorité de gestion peut à tout moment s'opposer à la poursuite d'une activité accessoire si (déontologie/ atteinte à la dignité/mise en cause du fonctionnement normal et indépendance et neutralité du service) Le cumul d'activités pour création ou reprise d'entreprise n'existe plus depuis le 20 avril 2018. (Demande de temps partiel) **PIECES JOINTES** Si saisine de la commission de déontologie Dans tous les cas ✓ Tout document relatif à l'activité et aux fonctions ✓ Formulaire annexe IV disponible sur envisagées fonction.publique.gouv.fr Glissez vos documents ici **L** CIRCUIT DE TRAITEMENT 1. Signature agent 2. Avis du supérieur hiérarchique et des services RH 3. Avis de la commission de déontologie (la saisine est faite par l'autorité gestionnaire. L'appréciation de la demande par cette autorité est annexée à la saisine Je valide ma demande



## Ordre du jour



9h30



# PRESENTATION | Département innovation du CISIRH

POC issu des ateliers de l'innovation 2018 du CISIRH Le don de jour de congé en mode Blockchain



Thierry AUBIN
Chef du Département Innovation
Thierry.aubin@finances.gouv.fr





#### Qu'est ce qu'une Blockchain ?

C'est une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre les utilisateurs. Elles est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire, ce qui permet à chacun de vérifier la validité de la chaîne.



## Pour quelles raisons utiliser une Blockchain ?

- Faire des transactions efficacement
  - Baisser les coûts de transaction et de déploiement de solutions (ex: monnaies locales)
  - Créer des monnaies facilement programmables (ex: prestations sociales)
  - Faciliter les transferts internationaux (ex: mouvements de trésorerie)
- Certifier de la donnée à bas coût
  - Dématérialiser des documents en assurant leur intégrité (ex: KBIS)
  - Dématérialiser les documents à exemplaire unique (ex: copie exécutoire)
- S'organiser sans entité centralisatrice :
  - Conserver la valeur et ne pas céder ses données à un tiers (ex: chèque culture)
  - Il est complexe de choisir une unité centralisatrice (ex: périmètres des ministères)
- Quelles sont les difficultés liées à la Blockchain ?





P(RH)ESENT

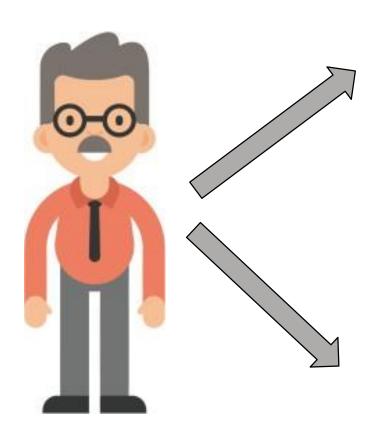
Donnez du temps à vos collègues



## **CONTEXTE**



Emmanuel souhaite s'occuper de son père gravement malade mais n'a pas assez de jours de congés pour assurer une présence quotidienne



Mise en disponibilité impossible pour des raisons financières

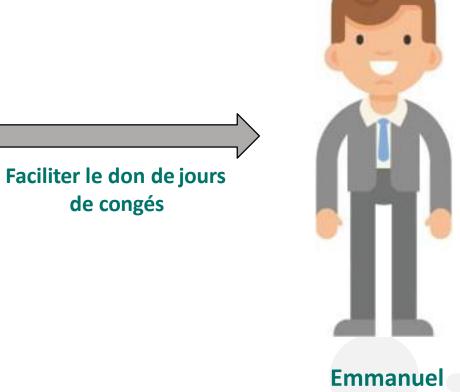
Dispositif de don du temps méconnu



## **PROMESSE**



Collègues d'Emmanuel issus de différentes administrations



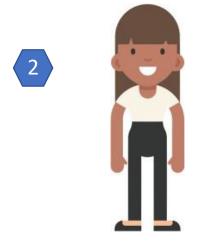


## FONCTIONNEMENT DU PROJET P(RH)ESENT



Emmanuel s'enregistre sur l'application dédiée et sa demande est validée par les RH suite à la présentation de son certificat médical

Il intègre la liste des receveurs



Les RH créditent les jetons sur le compte de Sylvie.

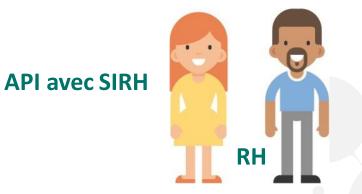
Elle intègre la liste des donneurs



1 Token = 1 Jour de congé

# Sylvie Emmanuel

**Transaction via Blockchain** 





#### **BENEFICES**



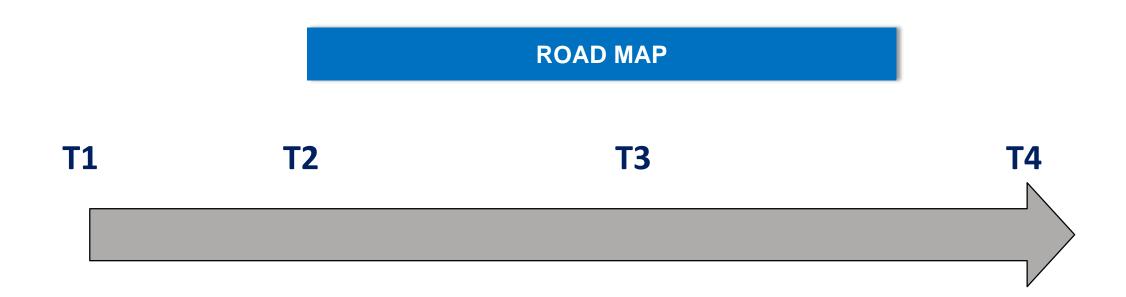
- Solution simple d'utilisation et démocratisant le don de jours de congé
- Amélioration de la coordination entre les RH de différentes organisations



- Améliore le bien-être des agents
- Permet de subvenir au besoin des proches
- Réalise une action positive au sein de son organisation







#### 1ère étape:

- V0 de la blockchain privée et des smarts contracts
- Application mobile et web

#### 2ème étape:

 Expérimentation avec une direction des MEF

#### 3ème étape:

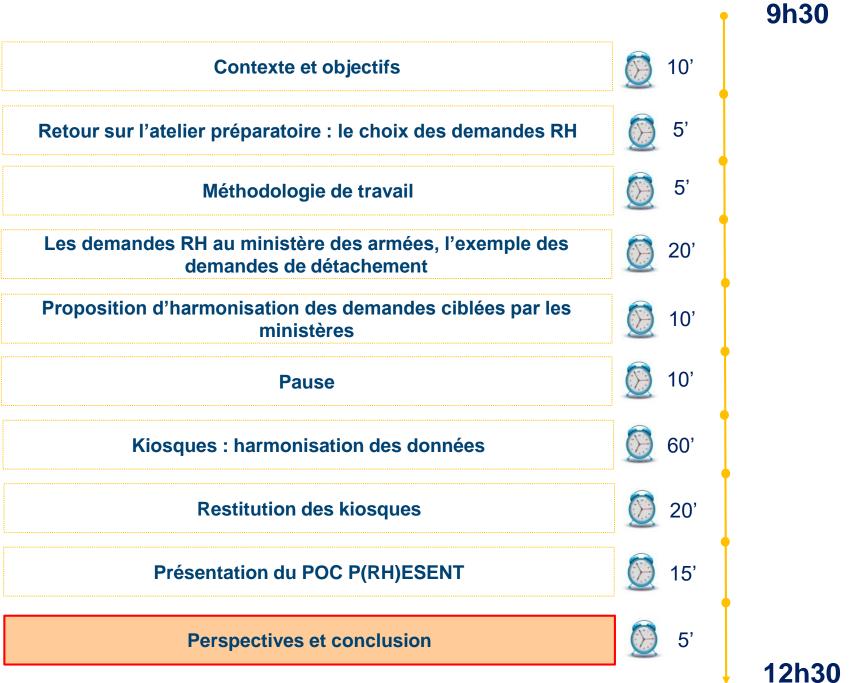
- Bilan de l'expérimentation
- V1 : Ajout de nouvelles fonctionnalités (automatisation de la mise à jour du SIRH)

#### 4ème étape:

 Déploiement à d'autres organisations



## Ordre du jour





## **Perspectives**



- Ce GT contribue aux travaux sur la dématérialisation des demandes en mettant à la disposition des ministères et du SIRH interministériel (RENOIRH):
  - Des sources juridiques fiables
  - Les données de dix demandes RH harmonisées au niveau interministériel.



 La DINSIC, en collaboration avec la DGAFP et le CISIRH, mène une réflexion autour de la dématérialisation des processus RH dans la fonction publique d'Etat.
 Un séminaire a d'ailleurs été organisé le 22 mars 2019.

Des questions, des remarques ou des suggestions?



## **Conclusion**

 Le CISIRH (bureau de la simplification réglementaire et de la modernisation RH) reste à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

reseau-imrh.cisirh@finances.gouv.fr
cesar.melo-delgado@finances.gouv.fr (chef du bureau)
herve.goldblatt-winter@finances.gouv.fr (adjoint au chef du bureau)
nicolas.bridenne@finances.gouv.fr (chargé de mission animation du réseau IMRH)
marie.guillaumin@finances.gouv.fr (chargée de mission animation du réseau IMRH)
slimane.kajjaj@finances.gouv.fr (chargé de mission animation du réseau IMRH)
jean-louis.pastor@finances.gouv.fr (expert réglementaire)

- Nos prochains rendez-vous au 1er semestre 2019 sont les suivants :
  - ✓ GT « Protection sociale des contractuels »
  - ✓ COPIL métier le 22 mai 2019
- Tous nos travaux sont présents sur <u>le portail interministériel des acteurs du CISIRH (PISSARHO)</u>

N'hésitez pas à nous communiquer des sujets que vous souhaiteriez aborder au niveau interministériel

